

Fiche Action N°1

Une stratégie économique responsable, partagée et ambitieuse

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

- Axe 1.1 : Définir et mettre en œuvre une stratégie économique partagée et ambitieuse au services des entreprises
- Axe 1.2 : Soutenir l'économie agricole dans ses démarches de qualité et de durabilité
- Axe 3.2 : Maîtriser les dépenses énergétiques et développer la production d'énergies renouvelables

Référence à l'Axe du Projet de territoire de la CAMVAL:

- Axe 1.1 : Accompagner le développement économique

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

En 2006, le territoire compte plus de 3 400 entreprises répertoriées au registre du commerce et 89% de ces entreprises comptent moins de 10 salariés. De 1995 à 2005, on constate des évolutions très disparates du nombre d'entreprises pourvoyeuses d'emploi dans chaque secteur d'activité.

D'ici 10 ans, 28% des chefs d'entreprise actuels seront susceptibles de prendre leur retraite (ceux qui ont aujourd'hui plus de 55 ans) : la question de la transmission – reprise de ces établissements revêt donc un intérêt primordial pour le territoire.

Un soutien spécifique à l'artisanat et au commerce de proximité semble important.

Le Pays dispose d'outils de développement économique et de services aux entreprises que sont les pépinières d'entreprises, les agences de développement... et de nombreuses aides sont également mobilisées pour soutenir et accompagner les acteurs de la vie économique. Malgré cela, le territoire connaît un déficit de structures d'accueil et de zones disponibles alors qu'il jouit d'une localisation stratégique privilégiée, bordée ou traversée par de nombreux axes de communication.

La CAMVAL a mis à jour en 2008 un diagnostic économique qui lui a permis de définir les actions structurantes pour le territoire. Dans ce schéma, sont inscrites des actions de promotion, d'aménagement et d'animation. Ce diagnostic préconise notamment la mise en place de nouvelles zones d'activités, un schéma des parcs d'activités, le renforcement des liens avec les territoires voisins.

Le territoire pourrait s'appuyer sur l'élaboration d'une stratégie cohérente et sur la coordination des acteurs. Il s'avèrera également intéressant de structurer trois filières identifiées comme clés pour le Pays : le bois, les métiers d'art et la filière équine.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Améliorer l'attractivité du territoire en développant les entreprises existantes ou en créant de nouvelles activités sources d'emplois
- Avoir une vision commune de l'économie du Pays via le développement d'un observatoire économique territorial permettant la coordination des différents acteurs et la définition d'objectifs stratégiques communs
- Développer et valoriser les trois filières clés identifiées : connaissance, mise en valeur des savoir-faire, création d'entreprises et d'emplois
- Veiller à la pérennité du tissu commercial et artisanal local
- Répondre aux besoins d'implantation des entreprises en développant une offre foncière

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Les actions envisagées contribuent aux axes 1.1, 1.2 et 1.3 de la stratégie de développement.

	<p>Contribution à la stratégie régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement économique : formation professionnelle pour l'emploi local et organisation de l'activité commerciale et artisanale <p>Contribution à la stratégie de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement numérique des territoires en vue de leur compétitivité économique
Plus-values	
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une véritable organisation, de lignes directrices dans le cadre de la politique économique du territoire, via la mise en place d'un observatoire économique et la construction d'une stratégie durable - Accent mis sur des filières clés, visant leur structuration encore timide - Développement d'une offre foncière pour renforcer les entreprises présentes et en accueillir de nouvelles
Caractère intercommunal de l'action	
	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes ces actions stratégiques s'adressent à l'ensemble des EPCI et communes et ont un caractère intercommunal - Des structures telles que les chambres consulaires ou les agences de développement interviennent sur l'ensemble du Pays - Le développement économique est une compétence obligatoire exercée par les EPCI
Caractère durable de l'action	
	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions stratégiques envisagées ont pour objectif d'accroître la mise en réseau des acteurs du territoire et leur connaissance du tissu économique pour créer, maintenir et développer les activités économiques - Les aménagements et les activités devront répondre aux exigences environnementales : AEU, QEB... - Prise en compte des critères définis par le Conseil de développement (cf. liste en annexe)
Articulation Pays - Agglomération – Villes d'appui	
	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions proposées bénéficient à l'ensemble des communes et intercommunalités du Pays et peuvent s'organiser autour des structures généralement présentes dans les villes d'appui ou dans l'agglomération - Toutes les actions participent à renforcer l'identité et l'attractivité du Grand Mâconnais et permet un rayonnement sur l'ensemble du territoire - La stratégie de développement économique lancée sur le territoire de la CAMVAL sera prise en compte.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Intitulé : Se doter des outils d'observation et de maîtrise</p> <p>Construire une stratégie cohérente et durable de développement économique en tenant compte de la nécessité d'une animation territoriale.</p> <p>La stratégie inclura un schéma d'organisation et de développement des zones d'activités en lien avec les choix d'aménagement de l'espace, de gestion du foncier (zones de proximité et zones d'envergure). Les travaux déjà réalisés sur ce thème par la CAMVAL dans le cadre de sa compétence seront pris en compte.</p> <p><u>La stratégie s'appuiera sur deux outils :</u></p> <p>1.1 <u>l'organisation d'une conférence pour l'élaboration du diagnostic partagé</u> De nombreuses données existent déjà mais sont à recenser et à organiser. Dans cet objectif, le Pays soutiendra l'organisation d'une conférence/d'un colloque permettant l'élaboration d'un diagnostic partagé et la définition de la stratégie.</p>
----	---

	<p>1.2 <u>la mise en place d'un observatoire économique territorial</u></p> <p>Cet outil de veille permanent permettra de suivre l'évolution du territoire et facilitera la prise de décisions et la coordination des acteurs. Il semble important de recenser l'ensemble des données existantes, d'identifier les besoins, de mutualiser et d'harmoniser les données afin d'améliorer la connaissance du territoire, des acteurs, des projets.</p> <p>Cette action pourra être mise en place suite à l'organisation de la conférence et en lien avec le C2R.</p> <p>Les liens étant forts sur cette problématique entre l'agglomération et le Pays, la mutualisation de savoir-faire et d'outils sera favorisée afin d'optimiser les résultats.</p> <p>La question de la formation doit être posée au travers de l'observation de l'emploi, des métiers en tension, des potentiels de développement.</p> <p>La stratégie et les projets qui découleront de ce diagnostic partagé devront être en cohérence avec les politiques départementale et régionale. De plus, le schéma de développement économique déjà réalisé par la CAMVAL sera à prendre en compte. Une bonne articulation avec le SPEL sera également recherchée.</p> <p>(liens avec fiche aménagement de l'espace)</p>
2.	<p>Intitulé : Dans un cadre stratégique, accueillir et accompagner les entreprises dans leurs différentes phases de développement</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie, le Pays pourra soutenir :</p> <p>2.1 Un projet de pépinière d'entreprises : <u>projet de Tournus dans le cadre du dispositif Ville d'appui</u> (conditions : critères d'eco-conditionnalité et exigences environnementales à respecter).</p> <p>La commune de Tournus souhaite créer une pépinière d'entreprises dédiée aux énergies nouvelles et au recyclage. Le départ de REXAM laisse une friche industrielle, constituée de divers bâtiments dont certains de grande qualité architecturale et de terrains nus assez importants. Ce projet s'inscrit dans un projet global de reconversion du tissu industriel tournusien.</p> <p>2.2 Les zones d'activités d'intérêt communautaire</p> <p>Le Pays soutiendra l'investissement lié aux zones d'activités: acquisition foncière, aménagements et équipements. Les crédits Région interviendront sur la différence coût/recette.</p> <p>Un projet par Communauté de communes pourra être soutenu sur la durée du contrat. Les projets devront répondre aux critères d'écoconditionnalité.</p> <p>2.3 les activités innovantes liées à l'économie sociale et solidaire</p> <p>le Pays s'appuiera notamment sur l'association départementale « Cooperes » pour l'organisation de sensibilisation, communication à l'échelle du Pays ainsi que pour l'assistance du Pays dans le cadre de l'élaboration de l'appel à projet annuel.</p> <p>le Pays soutiendra un projet par an issu de l'appel à projet.</p>
3.	<p>Intitulé : Soutenir et structurer les filières clés du territoire</p> <p>Initier une démarche de structuration et de soutien autour notamment de trois filières clés identifiées sur le Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la filière bois (liens avec les fiches Energie et Economie agricole) - la filière des métiers d'arts (lien à faire avec le futur Pays d'Art et d'Histoire) - la filière équine <p>3.1 La filière bois :</p> <p>a) Fonctionnement : le Pays soutiendra un projet de Recherche et Développement pour</p>

	<p>l'utilisation du bois. b) Investissement : les besoins seront notamment étudiés avec l'ENSAM et la Galerie Européenne du bois et de la forêt</p> <p><u>3.2 : la filière métiers d'art</u> Le Pays s'attachera à diffuser largement l'information sur les métiers d'art et les formations existantes.</p> <p>Fonctionnement :</p> <p>a) soutien à la formation et au parrainage : Notamment : - artisans en cours de professionnalisation et d'installation (recherche de statut, gestion de l'activité, communication...). Formation par exemple une journée par mois pendant un an. -Formation de responsables bénévoles ou professionnels de structures d'accompagnement visant à former un groupe d'experts pouvant apporter un soutien de proximité aux artisans. -Soutien au parrainage : aide à l'animation de journées formateurs. Cela concerne la formation que les parrains apportent en consacrant des journées de formation dans leurs ateliers ou au travers d'opération de promotion.</p> <p>b) soutien à l'évènementiel : 1 ou 2 projets de promotion/communication collective pourront être soutenus chaque année, uniquement dans le cadre d'un travail commun des associations / acteurs présents sur le territoire.</p> <p>Investissement :</p> <p>c) soutien à des projets de transformation de locaux communaux ou intercommunaux en ateliers collectifs d'artisans.</p> <p><u>3.3 : la filière équine</u> Fonctionnement : le Pays soutiendra l'évènementiel à vocation économique dans le cadre d'un partenariat avec Equivalée</p> <p>D'autres filières ont été identifiées plus particulièrement sur la CAMVAL mais ne feront pas l'objet d'aides : l'agroalimentaire, l'industrie, la logistique, les services, les TIC, les Relations clients</p>
4.	<p>Intitulé : Agir en faveur de l'emploi</p> <p>Afin de favoriser l'emploi, le Pays soutiendra les groupements d'employeurs en aval de leur création (travail de proximité, animation sensibilisation...) et à partir des expériences locales en place, avec les acteurs de l'emploi.</p> <p>La question de l'insertion (double objectif : insertion et réponse aux futurs besoins de main d'oeuvre) devra être incluse dans la réflexion sur le développement des groupements d'employeurs.</p> <p>Le Pays soutiendra les actions de communication permettant de faire connaître l'existant auprès des entreprises, des demandeurs d'emploi.</p>
5.	<p>Intitulé : Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité</p> <p>Par leur proximité, Pays et collectivités locales pourront servir de relais d'information, de sensibilisation et de promotion des opérations menées par les chambres consulaires, en particulier pour les opérations de transmissions reprises.</p> <p>Il conviendrait également que le Pays mène avec les consulaires une réflexion prospective sur l'avenir du commerce (liens avec aménagement de l'espace, transports...) et qu'une réflexion soit engagée sur le potentiel et les besoins d'évolution des structures commerciales et artisanales.</p> <p>5.1 Soutien au commerce non sédentaire, itinérant Le Pays soutiendra l'acquisition de véhicules de tournées neufs, conditionnée à la définition d'un schéma de desserte.</p> <p>Condition préalable : étude de faisabilité/ schéma de desserte via la Chambre de commerce et</p>

	<p>d'industrie et la Chambre des métiers</p> <p>Investissement : soutien du Pays en complément du FISAC si nécessaire, à des projets visant une zone déficitaire, faisant état de l'absence du service proposé.</p> <p>Seuls seront aidés les projets soutenus par les communes ou les intercommunalités.</p> <p>5.2 Soutien aux entreprises artisanales et commerciales dans le cadre d'OCMACS (opérations collectives de modernisation de l'artisanat des commerces et des services)</p> <p>a) Aides individuelles relatives à l'adaptation et à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales</p> <p>b) Opérations d'animations commerciales et de communication collectives : L'objectif est par exemple de permettre à des associations de commerçants et d'artisans de développer des actions de promotion efficaces stimulant l'activité des entreprises. Le Pays soutiendra les manifestations et outils de communication collectifs pour leurs premières éditions.</p>
6.	Parcs d'activités économiques communautaires (cf. annexe action 2 CAMVAL)

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Pays ou prestataire
2.	2.1 : Ville d'appui Tournus 2.2 : intercommunalité 2.3 : association, entreprises de l'économie sociale et solidaire, commune, intercommunalité, organismes à vocation économique
3.	3.1 : ENSAM, Galerie Européenne de la forêt et du bois, professionnels de la filière 3.2 : communes, intercommunalité, réseaux associatifs d'artistes, Chambre des métiers. Pour les locaux : communes, intercommunalités 3.3 : Equivalée ou agence de développement économique
4.	Groupement d'employeurs
5.	5.1 : entreprise 5.2 : association, commune, communauté de communes
6.	CAMVAL

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE		
	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des actions associe les EPCI soit directement, soit indirectement via le Pays notamment - Opérations portées principalement par des structures intervenant à l'échelle supra-communale 	<p>Grille d'analyse des projets selon l'adaptation de la grille « développement durable » de l'Etat et du Conseil régional, et notamment le respect pour tous les projets concernés des critères d'éco-conditionnalité du Conseil régional</p>
2.	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des EPCI aux agences de développement - Création de ZA, offre immobilier d'entreprises par les EPCI 	

3.	- Structuration des filières au moins à l'échelle intercommunale	
4.	- Actions portées par des structures ayant un champ d'action supra communale et associant les EPCI	
5.	- Participation des collectivités aux opérations de modernisation, d'aménagements d'entreprises artisanales ou commerciales	
6.		

Autres dispositions particulières :

2.3. soutien aux actions d'échelle Pays ou transférable à l'échelle Pays.

3.2. Le Pays travaillera en collaboration avec les antennes départementales de la Chambre Régionale des Métiers et de la Société d'Encouragement aux métiers d'art afin d'évaluer l'opportunité éventuelle de mise en œuvre d'actions de formations complémentaires au Programme régional d'actions en faveur des métiers d'art, à l'échelle du territoire.

5.1. maximum 1 projet soutenu par communauté de communes. Crédits territoriaux Région en complément du FISAC si nécessaire

5.2. maximum 1 projet soutenu par communauté de communes. Crédits territoriaux Région en complément du FISAC si nécessaire

4 : soutien à l'accompagnement de groupements associatifs ou du champ de l'économie sociale et solidaire pendant les 2 premières années de création et maximum 2 groupements d'employeurs aidés par an.

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

		Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	1.1	Conseil régional : territorial	70% max	1
		Etat :		
		Conseil général :		
1.2	Conseil régional : sectoriel Etat : FNADT Conseil général :	Sectoriel sur étude de la ressource humaine locale 30% max	1	
2.	2.1	Conseil régional : territorial	Dispositif ville d'appui 388 970 €	1
		Etat : DDR	DDR si MO intercommunale	
		Conseil général : Europe	FEDER	
2.2	Conseil régional : territorial Etat : sectoriel Conseil général :	30% plafond 20 000 € DDR si MO intercommunale	1	
2.3	Conseil régional : sectoriel à défaut territorial Etat DDR Conseil général :sectoriel	30% plafond 5000 € Selon le règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	1	
3.	3.1a	Conseil régional : sectoriel à défaut territorial (sur études uniquement)	Sous réserve du caractère innovant du projet. 2 projets maxi sur la durée du contrat. 50% plafonné, sur études uniquement	1
		Etat :		
		Conseil général : sectoriel	Selon le règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	

	3.1b	Conseil régional : sectoriel Etat : Conseil général :		
	3.2a	Conseil régional : Sectoriel à défaut territorial Etat : Conseil général :	20 à 50%	
	3.2b	Conseil régional : territorial Etat : Conseil général :	50 à 70%	
	3.2c	Conseil régional : territorial Etat : Conseil général :	30 à 40%	
	3.3	Conseil régional : territorial Etat : Conseil général :	30%	
4.		Conseil régional : sectoriel à défaut territorial Etat : DDTEFP/DRTEFP	70% (maximum 15 000€ sur la durée du contrat)	1
		Conseil général : sectoriel	Selon le règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
5.	5.1	Conseil régional : territorial Etat : Conseil général : sectoriel Europe	10 à 30% plafond : 4000€ FISAC Selon le règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier FEADER	1
	5.2a	Conseil régional : Etat : Conseil général : Europe	FISAC FEDER	1
	5.2b	Conseil régional : territorial Etat : Conseil général : Europe	40% plafond : 5000€ FISAC FEDER	1
6.		Voir budget en annexe		Contrat d'agglomération

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de la conférence - Mise en place d'un observatoire économique - Elaboration d'une stratégie de développement économique <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants à la conférence - Productions issues de l'observatoire - Formalisation d'un diagnostic et d'éléments stratégiques partagés - Cohérence entre stratégie du Pays et stratégie départementale et régionale - Evolution positive du nombre d'entreprises
2.	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de la pépinière de Tournus - ZA : nombre d'ha, localisation, caractère intercommunal, exigences environnementales

	<p>respectées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets liés à l'économie sociale et solidaire soutenus <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de remplissage de la pépinière (> à 90%) - Taux de survie des entreprises hébergées par la pépinière à l'issue de leur bail (>80%) - Installation de 80% des entreprises sur le territoire à la sortie de la pépinière - Nombre d'entreprises nouvelles (création ou venant d'un autre territoire) accueillies sur les nouvelles ZA - Nombre d'entreprises installées sur les nouvelles ZA pour un projet d'extension - Nombre d'emplois générés par les nouvelles zones - Evolution du nombre d'emplois sur le Pays relevant de l'ESS - Evolution du nombre de structures relevant de l'ESS sur le Pays
3.	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets soutenus dans les 3 filières clés <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréciation qualitative de la structuration des 3 filières - Evolution par filière du nombre d'entreprises et d'emplois
4.	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupements d'employeurs créés <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois générés par les groupements - % de publics en insertion embauchés par les groupements
5.	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations artisanales et commerciales aidées (individuelles et/ou collectives), localisation - Nombre de commerces soutenus, localisation <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de commerces sédentaires et non sédentaires sur le Pays - Evolution du nombre d'associations de commerçants et d'artisans et évolution du nombre de leurs membres
6.	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - m² prévu / m² d'espaces aménagés - Nombre de contacts prévus/nombre de contacts développés (pour les opérations de commercialisation) - Nombre de démarches AEU (nombre d'entreprises concernées) <p>Indicateurs de résultats et d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'occupation prévisionnel par année, - Nature des entreprises accueillies, - Nature et Nombre d'emplois créés par les entreprises installées par rapport à ce qui est prévu <p>Modalités de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi ADEMYVAL - Tableau de bord - Enquêtes de satisfaction